



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires de Vaucluse**

**OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE
D'INDEMNISATION AU TITRE DE L'INDEMNITÉ DE SOLIDARITÉ NATIONALE POUR LES
EXPLOITANTS NON ASSURÉS QUI ONT SUBI DES PERTES DE RECOLTE SUR LES RAISINS DE
TABLE SUITE A UN EPISODE DE GRELE EN JUIN 2023 ET/OU AUX FORTES TEMPERATURES
DU 18 AU 25 AOUT 2023**

Les agriculteurs concernés par des pertes de récolte de raisin de table dans la zone reconnue sinistrée :

Ansouis, Apt, Aubignan, Le Barroux, La Bastide-des-Jourdans, La Bastidonne, Le Beucet, Beaumes-de-Venise, Beaumettes, Beaumont-de-Pertuis, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Blauvac, Bonnieux, Cabrières-d'Aigues, Cabrières-d'Avignon, Cadenet, Caromb, Carpentras, Caseneuve, Castellet-en-Luberon, Crestet, Crillon-le-Brave, Cucuron, Entrechaux, Flassan, Fontaine-de-Vaucluse, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Grambois, L'Isle-sur-la-Sorgue, Jocas, Lacoste, Lagnes, Lauris, Lioux, Loriol-du-Comtat, Lourmarin, Malaucène, Malemort-du-Comtat, Maubec, Mazan, Ménerbes, Mérindol, Méthamis, Mirabeau, Modène, Mormoiron, La Motte-d'Aigues, Murs, Oppède, Pernes-les-Fontaines, Pertuis, Peypin-d'Aigues, Puget, Puyvert, Robion, La Roque-sur-Pernes, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Martin-de-la-Brasque, Saint-Pantaleon, Saint-Pierre-de-Vassols, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sannes, Saumane-de-Vaucluse, La Tour-d'Aigues, Vaison-la-Romaine, Vaugines, Venasque, Viens, Villars, Villelaure, Villes-sur-Auzon, Vitrolles-en-Lubéron.

peuvent prétendre à une indemnisation de la part du Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture.

La demande d'indemnisation doit être faite uniquement par envoi postal en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Services de l'État en Vaucluse

Direction Départementale des Territoires

Service Économie Agricole – ISN 2023 (Températures élevées-2023)

84 905 AVIGNON CEDEX 09

La campagne de dépôt des dossiers de demande d'indemnisation est ouverte du 12 février 2024 au 12 mars 2024 inclus.

Toutes les informations nécessaires à la constitution et au dépôt de ces dossiers sont disponibles sur le site des services de l'État en Vaucluse à l'adresse <https://www.vaucluse.gouv.fr/>

Rubrique : Actions de l'État/Agriculture et alimentation/Agriculture/Aides conjoncturelles (climatiques et économiques)

Contact : 04-88-17-85-12 (DDT de Vaucluse – Service Économie Agricole)